

Syndicat de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets

Budget Primitif 2024

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (article L. 2313-1 du CGCT)



Budget Primitif 2024 du SYBERT

Le Budget Primitif 2024 du SYBERT a été élaboré conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2024 et s'inscrit dans la prospective 2024-2028 (Comité Syndical du 17 octobre 2023).

Le Budget Primitif 2024 est présenté et voté en séance plénière du SYBERT, le 12 décembre 2023.

Il comprend les dépenses liées aux différentes activités et projets (dont le personnel) et parmi les recettes, les propositions de contributions, proposées également le 12 décembre 2023.



Budget Primitif 2024 du SYBERT

Rappel : à compter du 1^{er} janvier 2024, le budget et la comptabilité du SYBERT relèveront de la nomenclature comptable M57

Certains comptes et certaines procédures seront donc modifiés.

Par délibération du 17 octobre 2023, le SYBERT s'est doté d'un Règlement Budgétaire et Financier



Propositions de contributions 2023

Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2024 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

PARTIE APPELEE PAR HABITANT

Maintien au niveau de 2022-2023

- 3,00 € HT par habitant pour la partie "administration générale", dont le développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 2,30 € HT par habitant pour la partie "prévention",
- 2,10 € HT par habitant pour la partie "compostage",
- 23,50 € HT par habitant pour la partie "déchetterie".



Propositions de contributions 2023

PARTIE APPELEE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

PARTIE APPELEE POUR L'INCINERATION DES DECHETS RESIDUELS

La partie appelée pour l'incinération comprend deux tarifs :

- 153 € HT/t sans TGAP (réduction de 6 €)
- 14 € HT/t de TGAP (estimation – fixé par la loi de finances 2024, le taux défini sera appliqué)



Provisions pour risques et charges

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES SUR LE DEMANTELEMENT DES FOURS DE L'USINE D'INCINERATION

En 2024, la provision créée en 2014 pour anticiper et financer les coûts de démantèlement des fours 1,2 et 3 de l'usine d'incinération, éventuellement complétée par de l'autofinancement, sera mobilisée pour poursuivre et clore le financement de la déconstruction des lignes d'incinération construites dans les années 70.

Le montant des travaux de démantèlement, comme indiqué dans les termes du contrat global de performance attribué à la société VALAXION, est de 1 956 700 €, hors avenants et hors révisions de prix. Elle a été complétée jusqu'à 2 004 302,20 €, mais mobilisée pour 187 739,61 € à ce jour (*actualisation en décembre 23*)

A ce jour, la provision disponible est donc de 1 816 562,59 €.



Equilibre budgétaire global 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2024 Rappel budget 2023			
	Budget primitif 2023	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	11 694 837,00	910 000,00	12 604 837,00	11 638 695,00
012 - Charges de personnel	3 555 054,00	0,00	3 555 054,00	3 673 957,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 277 739,00	0,00	3 277 739,00	3 200 000,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 676 703,00	2 857 899,00	7 534 602,00	4 989 429,00
66 - charges financières (intérêts)	377 610,00	100 000,00	477 610,00	400 000,00
67 - charges exceptionnelles	1 864 999,00	-1 857 899,00	7 100,00	7 105,00
68 - provisions	16 668,00	0,00	16 668,00	16 668,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	118 861,00	2 234 017,02	2 352 878,02	122 152,00
TOTAL SECTION	25 582 471,00	4 244 017,02	29 826 488,02	24 048 006,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2024 Rappel budget 2023			
	Budget primitif 2023	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2023	BP 2024
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	4 183 400,02	4 183 400,02	0,00
70 - Produits des services	5 295 313,00	0,00	5 295 313,00	4 190 924,00
73 - Impôts et taxes	447 713,00	0,00	447 713,00	490 929,00
74 - Participations	17 712 551,00	0,00	17 712 551,00	18 103 153,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 847 894,00	0,00	1 847 894,00	1 000 000,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	279 000,00	60 617,00	339 617,00	263 000,00
TOTAL SECTION	25 582 471,00	4 244 017,02	29 826 488,02	24 048 006,00



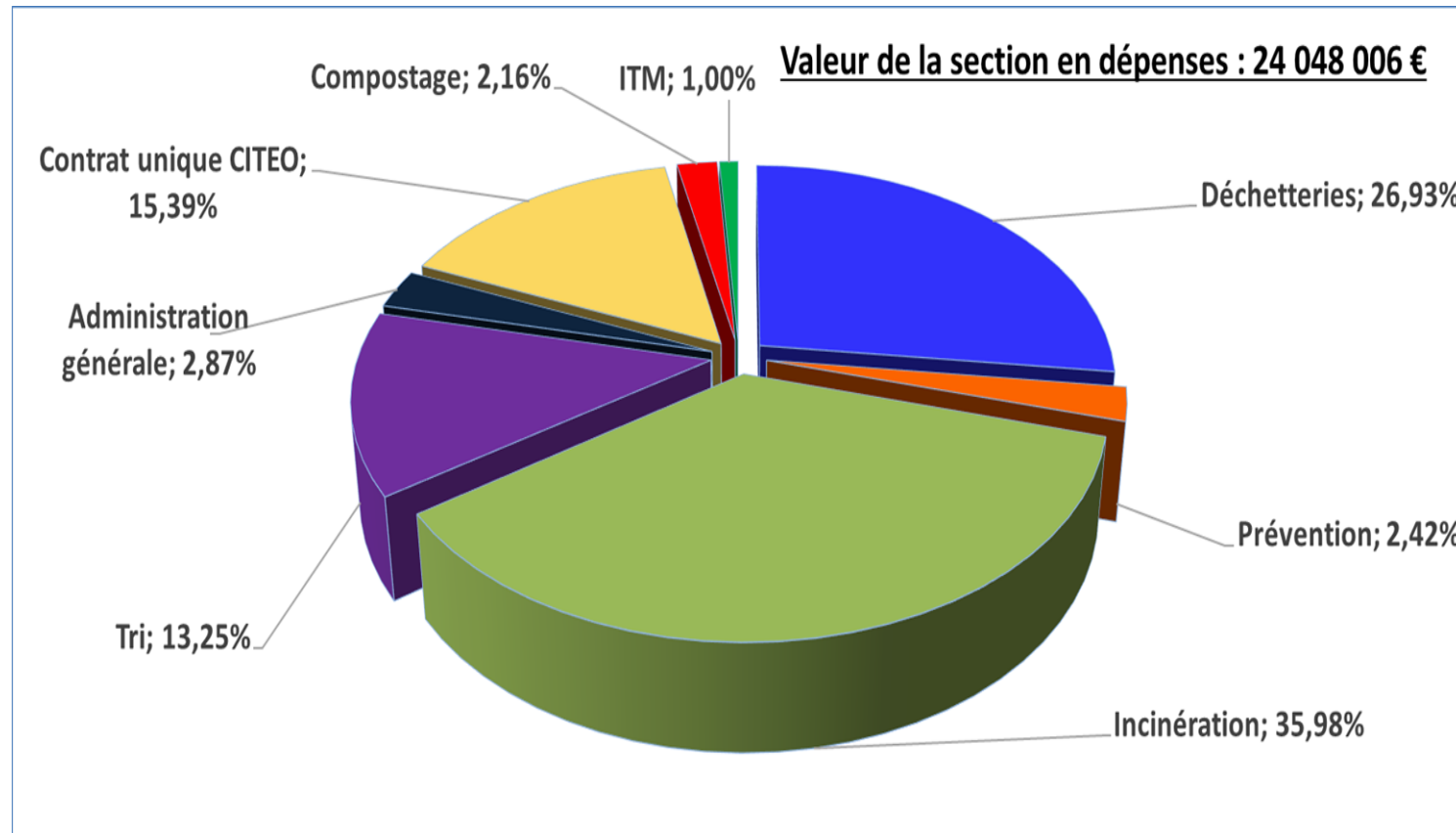
Equilibre budgétaire global 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2024			
	Rappel budget 2023			
	Budget primitif 2023	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2023	BP 2024
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	16 943,71	16 943,71	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	56 883,26	56 883,26	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	353 375,00	24 173,31	377 548,31	245 868,01
204 - Subventions versées	0,00	31 812,50	31 812,50	31 900,00
21 - Immobilisations corporelles	1 328 348,00	1 453 548,46	2 781 896,46	2 025 785,56
23 - Immobilisations en cours	3 298 302,00	-1 765 329,65	1 532 972,35	1 594 387,43
040 - Amortissement des subventions	279 000,00	60 617,00	339 617,00	263 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	9 920,00	9 920,00	0,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 620 803,00	133 333,33	2 754 136,33	2 432 000,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00	16 000,00
TOTAL SECTION	7 925 928,00	21 901,92	7 947 829,92	6 608 941,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET 2024			
	Rappel budget 2023			
	Budget primitif 2023	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2023	BP 2024
001 - Excédent investissement reporté	0,00	841 763,51	841 763,51	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	229 023,00	27 993,75	257 016,75	229 023,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	4 300 305,00	-3 091 792,36	1 208 512,64	3 057 766,00
040 - Dotations aux amortissements	3 277 739,00	0,00	3 277 739,00	3 200 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	9 920,00	9 920,00	0,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	118 861,00	2 234 017,02	2 352 878,02	122 152,00
TOTAL SECTION	7 925 928,00	21 901,92	7 947 829,92	6 608 941,00



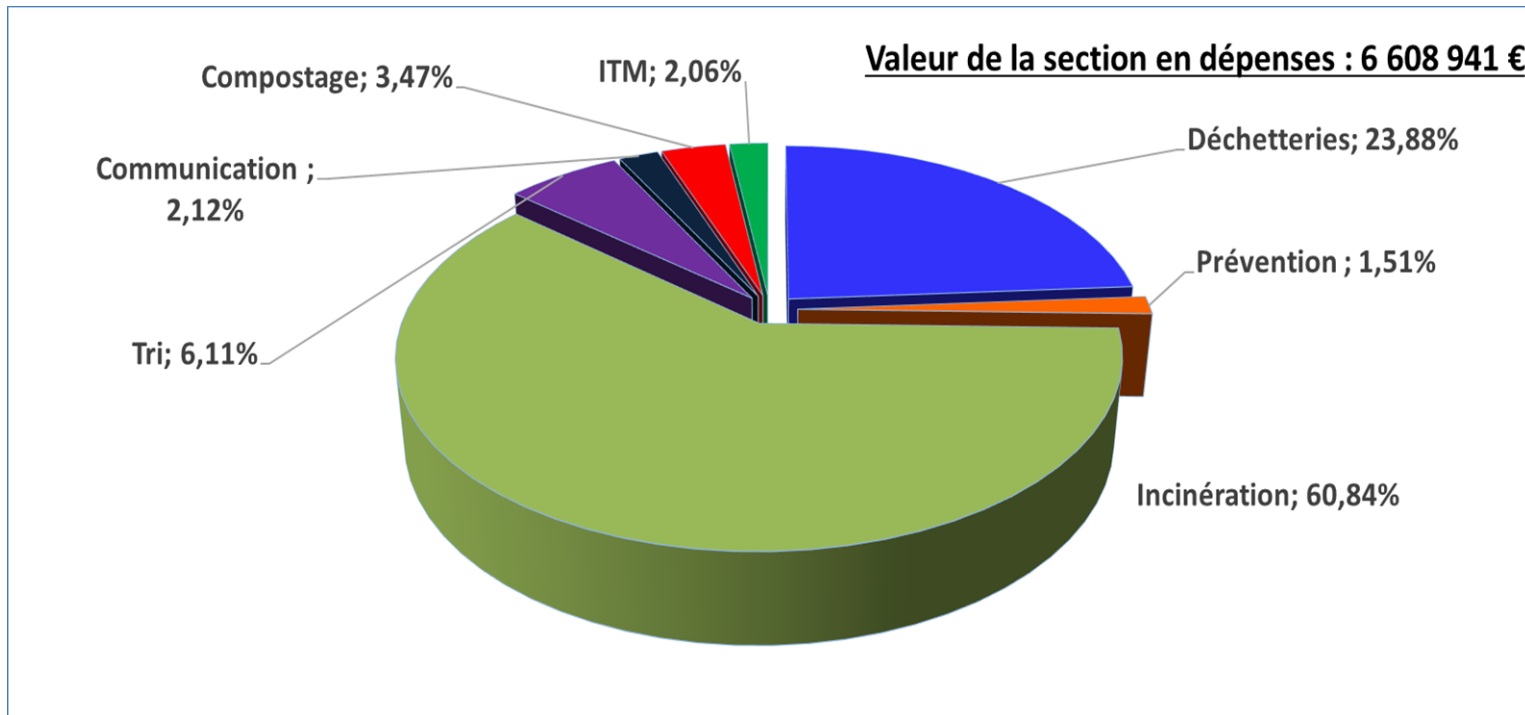
BP 2024 : section de fonctionnement



L'épargne brute est de 3 059 152 €



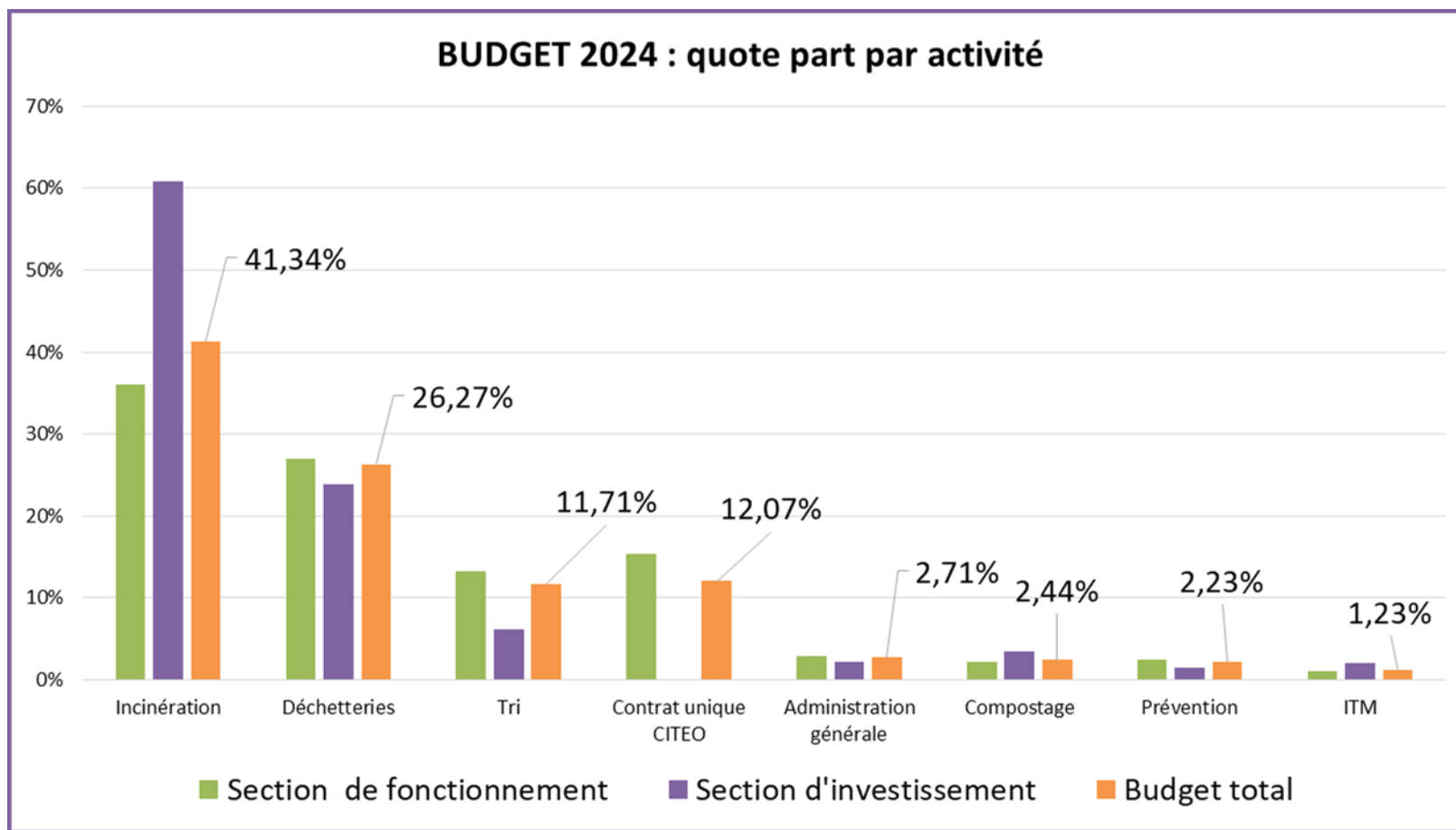
BP 2024 : section d'investissement



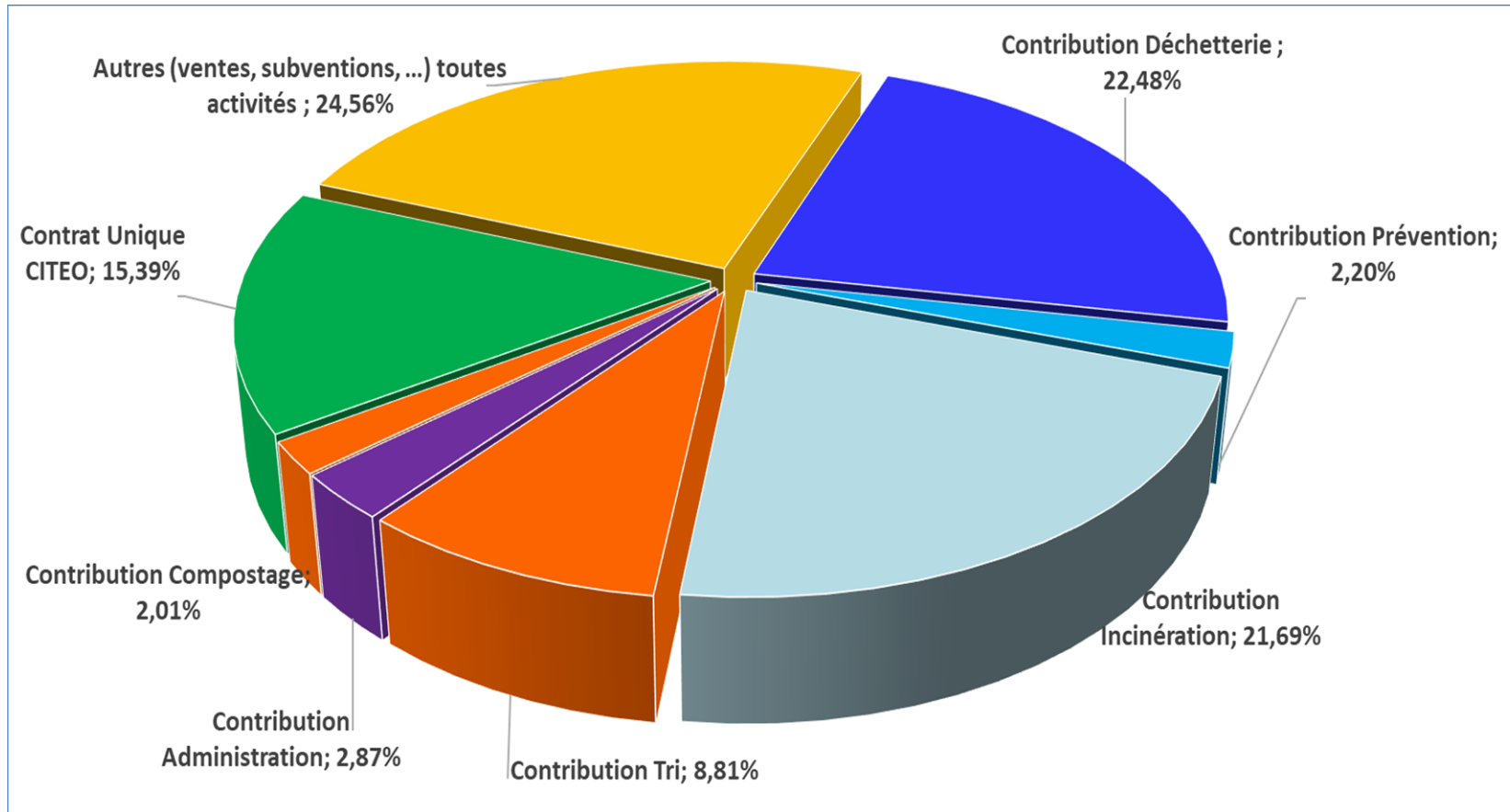
L'épargne nette est de 627 152 €



BP 2024 : investissement & fonctionnement



Structure des recettes de fonctionnement



Dette : structure, évolution, recours prévisionnel 2024

Encours au 31 décembre 2023 *sans nouvel emprunt* : 20 189 475 €
- soit 88,22 € par habitant sur la base de 228 851 habitants
(population municipale 2023)

En l'état actuel des contrats signés par le SYBERT (15 lignes ; 4 établissements bancaires), à fin 2023, le taux moyen de la dette est 1,98% (contre 1,73% en 2022)

Il n'est pas prévu de mobiliser de l'emprunt pour assurer l'équilibre du budget 2023 mais de privilégier l'autofinancement.



Le recours prévisionnel à l'emprunt 2024, à ce stade, est de 3 057 765 € toutes activités confondues.

Le recours effectif à l'emprunt sera ajusté en fonction de l'avancement des projets et de l'affectation du résultat.

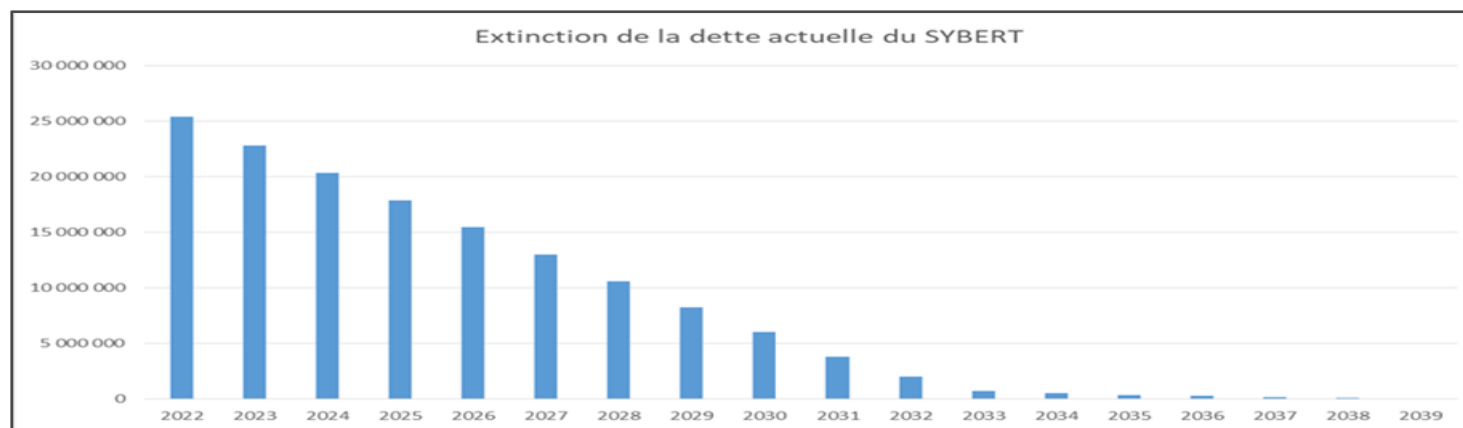
Charges estimées de la dette au budget 2024 :

- ✓ en capital : 2 432 000 €
- ✓ en intérêts : 400 000 €



Profil d'extinction de la dette actuelle

Dettes actuelles	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû en début de période	20 189 475,00 €	17 901 078,14 €	15 465 512,87 €	13 026 023,59 €	10 632 438,81 €
Capital amorti	2 431 805,53 €	2 435 565,27 €	2 439 489,28 €	2 393 584,78 €	2 347 859,05 €
Intérêts estimés	379 120,00 €	316 086,00 €	266 052,00 €	222 018,00 €	178 984,00 €
Annuité	2 810 925,53 €	2 751 651,27 €	2 705 541,28 €	2 615 602,78 €	2 526 843,05 €
Capital restant dû en fin de période	17 757 669,47 €	15 465 512,87 €	13 026 023,59 €	10 632 438,81 €	8 284 579,76 €



Les ressources humaines du SYBERT

Il est rappelé que le SYBERT ne dispose pas de personnel en propre mais, par voie de convention, bénéficie de personnels mis à disposition par Grand Besançon Métropole (GBM).



Les charges de personnel sont estimées à 3 673 957 €, toutes activités confondues, soit 15,28 % de la section de fonctionnement et 11,98 % du budget global.

Au 1^{er} janvier 2024, avec la mise en œuvre de la réorganisation validée par le SYBERT et le Grand Besançon, le nombre de postes ouverts sera de 101 agents, mais le nombre de poste pourvus sera de 71 agents avec une montée en puissance progressive sur 2 ans.

L'hypothèse retenue pour le Budget Primitif 2024 est de 89 agents (58 cadres C, 18 cadre B et 13 cadres A) selon les 3 filières présentes au SYBERT, Administration, Technique et Animation.

